



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2006
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, À 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2006-12-201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de subvention pour le pacte rural
4. Règlement visant à fixer le jour de l'assemblée régulière de janvier 2007
5. Demande de correction des travaux d'aménagement du quai
6. Appropriation de 21 554 \$ de revenus reportés pour les dépenses excédentaires du règlement 2004-02
7. Don à la Société historique de Champlain
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2006-12-202

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a réalisé des travaux d'aménagement d'une aire de repos pour les cyclistes et les piétons au coin de la route Marchand et de la route 138 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est de plus de 7 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux mentionnés précédemment peuvent être subventionnés dans le cadre du pacte rural ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain autorise monsieur Jean Houde à présenter à la MRC des Chenaux une demande d'aide financière d'un



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

montant de 5 000 \$ dans le cadre du pacte rural pour l'année 2006 et s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la reddition de comptes .

ADOPTÉ unanimement

2006-12-203

RÈGLEMENT VISANT À FIXER LE JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE JANVIER 2007

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal permet de réglementer de façon à fixer un autre jour que le premier lundi du mois pour les assemblées du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier 2007 est un lundi;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée régulière du conseil est fixée au 2^e lundi du mois de janvier en vertu du règlement 98-02;

CONSIDÉRANT QUE les employés de bureau de la municipalité de Champlain sont en congé pour la période du 23 décembre au 3 janvier 2007;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de modifier le jour de l'assemblée régulière du conseil de janvier 2007;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du conseil municipal du 4 décembre 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

De décréter et statuer ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 – TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 2006-08 et porte le titre de règlement visant à fixer le jour de la session régulière de janvier 2007.

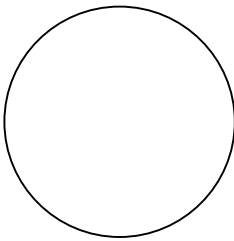
ARTICLE 2 – JOUR DE LA SESSION DU CONSEIL DE JANVIER 2007

Nonobstant les dispositions des règlements 98-02 et 98-12, la session régulière du conseil de janvier 2007 se tiendra le 15 janvier 2007 à 20 h au lieu ordinaire des sessions du conseil.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2006-12-204

**DEMANDE DE CORRECTION DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DU QUAI**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a confié, suite à un appel d'offres, des travaux de réparation de béton du quai de Champlain à construction Pierre Cloutier à l'automne 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de béton au quai de Champlain réalisés en 2006 n'ont pas été faits conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation préparés par Pluritec Ltée, servant de base aux soumissions et au contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité avise construction Pierre Cloutier qu'elle n'accepte pas les travaux réalisés sur la rampe de mise à l'eau et le quai et demande que les travaux soient repris pour être conformes aux documents d'appel d'offres préparés par Pluritec Ltée émis le 12 septembre 2005.

ADOPTÉ unanimement

2006-12-205

**APPROPRIATION DE 21 554 \$ DE REVENUS REPORTÉS
POUR LES DÉPENSES EXCÉDENTAIRES DU RÈGLEMENT
2004-02**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a réalisé des travaux de recherche en eau potable dont le coût a excédé le coût prévu au règlement d'emprunt qui était de 163 146 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a perçu des montants excédentaires des propriétaires desservis par le réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de recherche en eau doivent être payés par les propriétaires desservis par le réseau d'aqueduc ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QU'un montant de 21 557 \$ soit approprié des revenus reportés pour le paiement des travaux de recherche en eau.

ADOPTÉ unanimement

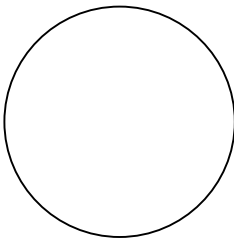
2006-12-206

DON À LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CHAMPLAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'une subvention d'un montant de 100 \$ soit accordée à la Société historique de Champlain à même les revenus du site d'enfouissement.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Note

Une lettre de remerciements des représentantes des Sœurs du Bon Pasteur pour l'hommage qui leur a été rendu le 6 août 2006 est déposée par le maire

2006-12-2007

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier